

Association Sportive Automobile Francophone

Fédération reconnue par l'Exécutif
de la Fédération Wallonie-Bruxelles



ASAF NEWS

Annexes aux prescriptions sportives de l'ASAF

Éditée par l'Association Sportive Automobile Francophone (ASAF)

*Editeur responsable : Bernard HAYEZ, rue de l'Île Dossai 12 à 5300 Sclayn
Tél. : 085/ 27.14.60 - Fax : 085/31.76.95*

ASAF NEWSLETTER du 16 février 2017

ERRATUM

Le Conseil d'Administration et le secrétariat vous prient de les excuser pour l'erreur qui s'est glissée dans la rédaction des Prescriptions Sportives 2017 et dont la rectification est reprise, en rouge, ci-dessous :

CHAPITRE I

REGLEMENT SPORTIF GENERAL

.../...

Art. 2. DELIVRANCE ET OBTENTION DES LICENCES

.../....

2.2.5. LICENCE "B" à ~~70€~~ 80 €

La licence "B" est également une licence d'accès au sport automobile mais dans des disciplines, en principe, plus onéreuses. Aucune expérience n'est requise pour son obtention mais, comme la licence "C", elle est soumise à l'agrément médical (**voir article 2.1.9. - Modalités médicales**).

La licence "B" autorise la participation, dans les disciplines suivantes, en tant que :

Pilote :

- **Slalom en Division 2 et 3**
- **Course de Côte / Sprint**, dans les classes **1, 2 et 5**
- **Karting** (toutes catégories)

Copilote:

- **Rallye – Rallye sprint – Rallye ASAF Legend 80.**

.../...

Bernard HAYEZ
Président

Katty BARIO
Secrétaire Général